

ERF Creil - Chantilly – 1976

• Décision 24, p. 94-95 – Violence et peine de mort

Le Synode,

rappelle que l'ERF a exprimé son opposition à la peine de mort lors du synode national d'Orthez 1963 dans les termes suivants :

« Le Synode national s'inquiète du mépris de la personne humaine qui s'affirme dans l'application de la peine de mort » ;

estime qu'aucun argument sérieux ne peut en justifier le maintien,

demande aux autorités de la République de renoncer à l'exécution des condamnés à mort et de préparer une réforme de législation abolissant la peine de mort ;

invite les communautés locales à participer aux actions poursuivies par les associations contre la peine de mort.

(Le Synode invite les communautés locales à s'intéresser plus concrètement au sort des détenus)

Le Synode

reçoit la résolution votée par le Conseil régional de la Région Est à l'occasion de l'enlèvement et du meurtre du jeune Philippe Bertrand, survenus dans la circonscription ecclésiastique dont ce Conseil régional a la charge,

s'émeut de la complaisance avec laquelle la presse, la radio et la télévision ont attisé, en ces pénibles circonstances, les sentiments les plus primitifs et les plus brutaux de leurs lecteurs et de leurs auditeurs,

s'inquiète des appels à la vengeance qui se sont élevés, notamment de la part de personnalités appartenant au gouvernement,

s'inquiète de ce que ce phénomène puisse se reproduire en d'autres occasions (rapt, prises d'otages, violences contre des personnes âgées, etc.),

souhaite que tout meurtrier soit jugé avec indépendance et sérénité, conformément au droit,

prie le Président du Conseil national de l'Eglise Réformée de France d'intervenir auprès du Conseil de la Fédération Protestante de France pour que soit exprimé avec fermeté et lucidité, en présence de telles affaires, le message de l'Evangile.